



AGROGENERATION ANNONCE LA MISE EN ŒUVRE DU REGROUPEMENT DE SES ACTIONS

- **Regroupement d'actions AgroGeneration à raison d'une (1) Action Nouvelle pour cent dix (110) Actions Anciennes**
- **Ouverture de la période de regroupement : 22 octobre 2026**
- **Prise d'effet indicative du regroupement et première cotation des Actions Nouvelles : 23 novembre 2026**

Paris, le 7 octobre 2026

AgroGeneration (Euronext Growth Paris – ISIN : FR0010641449 – Code mnémonique : ALAGR) annonce aujourd'hui la mise en œuvre du regroupement des actions composant son capital social, par voie d'échange de cent dix (110) actions ordinaires anciennes d'une valeur nominale de 0,005 euro chacune (les « **Actions Anciennes** ») contre une (1) action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,55 euro (les « **Actions Nouvelles** »), conformément à la huitième résolution approuvée par les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 30 juin 2026.

L'ensemble des modalités du regroupement ont été arrêtées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 septembre 2026 et sont détaillées ci-après ainsi que dans l'avis de regroupement publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 7 octobre 2026.

Cette opération constitue un ajustement purement arithmétique. Elle aboutira à diviser par cent dix (110) le nombre d'actions en circulation et sera sans impact sur la valeur globale des titres de la Société détenus en portefeuille par les actionnaires.

Modalités du regroupement d'actions

- **Date de début des opérations de regroupement** : 22 octobre 2026.
- **Base de regroupement** : échange de cent dix (110) Actions Anciennes de 0,005 euro de valeur nominale contre une (1) Action Nouvelle de 0,55 euro de valeur nominale portant jouissance courante.



- 
- **Nombre d'Actions Anciennes composant le capital social** : deux cent vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-sept (221.586.387) actions de 0,005 euro de valeur nominale chacune.
 - **Renonciation** : il est précisé qu'un actionnaire de la Société a renoncé expressément au regroupement de soixante-dix-sept (77) actions de 0,005 euro de valeur nominale chacune, correspondant à la quantité d'Actions Anciennes nécessaire afin que le nombre total d'Actions Anciennes effectivement soumises au regroupement permette d'obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles par application du ratio d'échange susvisé.
 - **Nombre d'Actions Anciennes effectivement soumises au regroupement** : deux cent vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent dix (221.586.310) actions de 0,005 euro de valeur nominale chacune.
 - **Nombre d'Actions Nouvelles à provenir du regroupement** : deux millions quatorze mille quatre cent vingt-et-une (2.014.421) actions de 0,55 euro de valeur nominale chacune, résultant du regroupement de deux cent vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent dix (221.586.310) Actions Anciennes effectivement soumises au regroupement, après prise en compte de la renonciation susvisée. Le nombre définitif d'Actions Nouvelles à provenir du regroupement sera constaté par le Conseil d'administration ou par le Directeur Général à la fin des opérations de regroupement.
 - **Période de regroupement** : du 22 octobre 2026 (inclus) au 20 novembre 2026 (inclus).
 - **Titres formant quotité** : la conversion des Actions Anciennes en Actions Nouvelles sera effectuée selon la procédure d'office. Les actionnaires détenant un nombre d'Actions Anciennes multiple de cent dix (110) n'auront aucune démarche à effectuer.
 - **Titres formant rompus** : les actionnaires qui se trouveraient propriétaires d'Actions Anciennes isolées ou en nombre inférieur à celui requis pour pouvoir procéder au regroupement auront l'obligation de procéder aux achats ou aux cessions d'Actions Anciennes nécessaires pour réaliser le regroupement pendant la période d'échange, soit jusqu'au 20 novembre 2026 (inclus). Passé ce délai, les actionnaires qui n'auraient pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de cent dix (110) seront indemnisés par leur intermédiaire financier pendant la période d'indemnisation, soit du 25 novembre 2026 au 24 décembre 2026 (inclus), conformément aux articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de commerce et à la pratique de marché.
 - **Centralisation** : toutes les opérations relatives au regroupement des actions auront lieu auprès de Uptevia – Cœur Défense, 90-110, Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris la Défense Cedex, désigné en qualité de mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.
 - **Cotation** : les Actions Anciennes soumises au regroupement sont admises aux négociations sur le marché d'Euronext Growth à Paris sous le code ISIN FR0010641449 jusqu'au 20 novembre 2026, dernier jour de cotation. Les Actions Nouvelles issues du regroupement seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Growth à Paris, à compter du 23 novembre 2026, premier jour de cotation, et se verront attribuer un nouveau code ISIN FR001401BA75.

En application des articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de commerce, les Actions Nouvelles qui n'auront pu être attribuées individuellement et qui correspondront à des droits formant rompus seront vendues, et le





produit de cette vente sera réparti entre les titulaires des droits formant rompus, proportionnellement à leurs droits.

Calendrier de l'opération

7 octobre 2026	Publication de l'avis de regroupement d'actions au BALO.
22 octobre 2026	Ouverture de la période de regroupement.
Du 22 octobre au 20 novembre 2026 inclus	Période d'échange de trente (30) jours calendaires durant laquelle les actionnaires peuvent acheter ou céder des Actions Anciennes afin de détenir un nombre d'Actions Anciennes correspondant à un nombre entier d'Actions Nouvelles.
20 novembre 2026	Dernier jour de la période d'échange et dernier jour de cotation des Actions Anciennes.
23 novembre 2026	Date effective indicative du regroupement, première cotation des Actions Nouvelles et radiation des Actions Anciennes.
25 novembre 2026	Livraison indicative des Actions Nouvelles aux actionnaires par l'intermédiaire de leurs teneurs de compte.

Prochaine communication

Le prochain communiqué de presse de la Société devrait être publié fin octobre et portera sur les résultats financiers consolidés intermédiaires d'AgroGeneration au titre du premier semestre 2026.

À propos d'AGROGENERATION

Créé en 2007, AgroGeneration est un important producteur de céréales et d'oléagineux. L'activité principale de la Société consiste dans la culture de céréales et d'oléagineux destinés à la commercialisation, sur environ 21 000 hectares de terres agricoles de haute qualité situées dans l'Est de l'Ukraine.

Retrouvez toutes les informations sur le site AgroGeneration : www.AgroGeneration.com

Recevez gratuitement toute l'information financière d'AgroGeneration par e-mail en vous inscrivant sur :
www.actusnews.com





AgroGeneration

+33 1 55 27 38 40

investisseurs@AgroGeneration.com

www.AgroGeneration.com

Actus Finance

Anne-Pauline Petureau, Relations investisseurs

+33 (0)1 53 67 36 72

